RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Réunion de conciliation préavis de grève

METEO FRANCE

Suite au préavis de grève intersyndical déposé par l'intersyndical DIRAG des organisations CFDT-Météo - SNITM/FO - Solidaires-Météo concernant les personnels de CM973/PREVI et DIRAG/PREVI portant sur la période du 29 mars au 4 avril, la direction a convié les représentants syndicaux à une réunion de conciliation, ce jeudi 25 mars à 16h.

Au terme de près de 3 heures d'échanges, la direction a proposé :

1. de **reprendre l'instruction sur le passage d'un poste permanent à un poste semi-permanent** De nouvelles réunion de concertation avec les personnels concernés et les représentants du personnel seront organisées dans les prochains jours par la direction de la DIRAG. Dans ce cadre, la question de la surveillance la nuit de certains risques météorologiques sera instruite de nouveau ainsi que la définition des tâches de début de vacation. La question de l'heure de prise de poste, sujet essentiel, sera abordée (5h30, 5h45 ou 6h00). L'objectif est de finaliser cette instruction sous un mois, d'ici la **fin avril** ;

2. dans l'attente, **l'organisation SP sera mise en place à compter du 30 mars**, avec début des vacations à 5h30, du fait de l'impossibilité de tenir un poste P avec les effectifs en place. Parallèlement, l'**instruction sur la possibilité de décaler l'heure de prise de service** (cf point 1) sera menée sous **quinze jours**.

3. parallèlement, un **nouvel appel à VMR** sera fait le **26 mars** dans le but de renforcer le services notamment pendant la période où il est prévu qu'il ne repose que sur deux agents ;

4. d'organiser la semaine prochaine, au niveau DIRAG, (**29 mars au 2 avril**) une **réunion** avec les prévisionnistes de Martinique, en y associant si possible les prévisionnistes de Guyane pour examiner les points suivants :

- définir les modules de formation complémentaires ;

- consolider la procédure de secours aéronautique en rappelant le caractère exceptionnel de ce secours et la cible visée sous un an d'un secours assuré par un CRA de métropole ;

- rappeler le rôle du permanencier métier ;

- consolider l'évolution des tableaux de bord des postes de la division DIRAG/Prévi à compter du 30 mars.

5. **republier les postes** ouverts dans le cadre de l'additif de printemps et **rediffuser** sur intramet, en la mettant à jour, la communication sur les postes de Guyane ;

6. faire systématiquement un **bilan sur les effectifs** et le fonctionnement du service de prévision en Guyane et des conséquences sur DIRAG/Prévi dans le cadre du CTSS DIRAG, informer sur le processus en cours de recrutement PEP ;

7. continuer à veiller à la **diffusion de communiqués** de la direction à l'issue de chaque CTSS et CHSCT et veiller au bon partage avec le secrétaire de séance, à l'approbation et à la publication des PV de ces séances dans des délais rapprochés.

8. prévoir une **réunion sous un mois, fin avril**, dans la même configuration que la réunion de » ce jour.